

Les recherches relatives aux problèmes de la défense contre les armes chimiques, biologiques et nucléaires se poursuivent dans deux établissements du Conseil, nommément les Laboratoires de recherches chimiques, biologiques et radiologiques pour la défense, situés à Ottawa (Ont.) et la Station expérimentale de Suffield, qui se trouve à Ralston (Alb.).

Les Laboratoires de recherches médicales pour la défense, situés près de Toronto, s'occupent de recherches portant sur les sciences biologiques, particulièrement en ce qui concerne l'accroissement du rendement de l'homme travaillant dans un milieu militaire, y compris la physiologie humaine, la psychologie expérimentale et les recherches portant sur les vêtements.

Les recherches opérationnelles sont effectuées par un groupe interarmes du quartier général, qui se livre à des analyses scientifiques à long terme portant sur les problèmes de défense qui pourront se poser dans l'avenir. Le personnel se compose de spécialistes des recherches opérationnelles, fournis par le Conseil, et des militaires du rang d'officier. Le Conseil fournit également des spécialistes aux équipes de recherches des divers Commandements.

Le Conseil de recherches pour la défense continue d'apporter son appui aux recherches effectuées dans les domaines qui sont d'un intérêt particulier pour les forces armées du Canada, et revise constamment son programme afin de l'adapter à tous les changements qui surviennent dans les besoins de la défense. Le Conseil collabore étroitement avec le ministère de la Production de défense, afin que les travaux de recherches et de perfectionnement demeurent constamment liés à la production.

PARTIE II.—PRODUCTION DE DÉFENSE*

Aux termes de la loi sur la production de défense (S.R.C. 1952, chap. 62, modifié), le ministère de la Production de défense a le droit exclusif de fournir au ministère de la Défense nationale le matériel et les services dont celui-ci a besoin. En outre, il doit veiller à ce que la capacité de production corresponde bien aux exigences du programme de production de défense et que le matériel nécessaire soit disponible. Cette dernière tâche comprend la mise au point du matériel de défense et le partage de la production avec les États-Unis, l'échange des biens de défense avec les pays de l'OTAN et autres pays amis, de même que la collaboration aux programmes de recherche, de mise au point et de production dans le cadre de l'alliance atlantique. Le ministère fournit aussi la direction et le personnel pour la Corporation commerciale canadienne, société de la Couronne chargée de l'achat des fournitures de défense effectué au Canada pour le compte d'autres gouvernements, et des approvisionnements requis par le Canada pour faire face à ses engagements en vertu du Programme d'aide extérieure et d'autres accords internationaux. Le ministère est chargé de l'organisation et de toutes les autres mesures nécessaires à l'établissement immédiat d'une régie d'approvisionnement de guerre, advenant une attaque nucléaire.

Pour donner suite aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, le ministère de la Production de défense doit établir une régie centrale de l'achat et de l'approvisionnement. Le ministère a présenté un plan pour l'établissement d'un futur ministère de l'Approvisionnement, lequel exige l'intégration du service des achats de la Production de défense à celui des approvisionnements. Ce dernier service comporte maintenant les services régionaux d'achat du ministère et la Corporation de disposition des biens de la Couronne, constituant ainsi le Service de l'approvisionnement du gouvernement canadien.

La valeur nette des contrats d'achat et de construction passés par le ministère de la Production de défense et par la Construction de défense (1951) Limitée† a atteint \$713,415,000 en 1965 et \$452,530,000 pour le premier semestre de 1966. (La valeur nette des contrats comprend la valeur des nouveaux contrats aussi bien que celle des modifica-

* Rédigé à la Division de l'information, ministère de la Production de défense, Ottawa.

† La Construction de défense (1951) Limitée s'occupe principalement des constructions militaires (voir p. 154).